

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 13

votants : 14

Date convocation

08 octobre 2020

Date affichage

08 octobre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt

et le quinze octobre

à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : ZAINA F. DUCASSE B. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.
GAY G. LABROQUERE M. DULAC F. CAPERAN R. BAUWEN C.
STEFANI L. FOURMENT P.

Excusés : ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Monsieur Gilles BACQUE donne procuration à madame Marie NADALET

Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet : Amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et relance de leur enseignement
N°2020-41

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu par le président de l'association Eth Ostau Comengès.

« Lors de son discours à Quimper le 21 juin 2018, le Président de la République a déclaré : les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Or nous constatons aujourd'hui un impact négatif de la réforme du lycée et du baccalauréat sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan. Une baisse des effectifs au lycée, de l'ordre de 20% tous niveaux confondus a été relevée, cette année par le rectorat de l'académie de Toulouse et l'Office Public de la Langue Occitane. Cette chute brutale et sans précédent est incontestablement due à la réduction de l'offre et à sa dévalorisation par la réforme du lycée, conduite par le Ministère de l'Education Nationale.

En effet, avec le nouveau baccalauréat, une langue régionale prise en option facultative possède un coefficient, trois fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. De plus, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Certes un enseignement spécialisé « langue et culture régionales » a été créé dans le cadre de la réforme, mais il est mis en concurrence avec d'autres matières, comme les mathématiques, les langues étrangères ou les sciences économiques et sociales et n'est ouvert que dans trois lycées de l'académie de Toulouse. L'enseignement de nos langues et cultures régionales, déjà précaire, insuffisant et fragile, se trouve donc menacé de disparition, sans mandement de cette réforme.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux, à laquelle s'ajoute celle des fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas encore été amendée, condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur Jean-Paul FERRE, président de l'association sollicite l'intervention auprès du Premier Ministre et du Président de la République pour sortir de cette impasse et suggère que le conseil municipal prenne une délibération demandant l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuver l'exposé ci-dessus
- Demande l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement
- Rappelle l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du code de l'Education qui stipule que les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (cf. article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NDALET
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie Nadalet", written over a faint horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201015-2020-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/10/2020